

ANNEXE 3

La Charte régionale pour les manifestations éco-responsables

I – CONTEXTE GENERAL

La mise en œuvre d'une politique globale de développement durable, à l'image de celle proposée dans l'agenda 21 de la collectivité, impose d'investir tous les domaines d'intervention pour y définir des critères de durabilité.

Depuis plusieurs années, certains acteurs culturels ou sportifs du territoire régional ont engagé pour eux-mêmes ou en accompagnement d'autres acteurs, des démarches vertueuses et volontaires, leur permettant de progresser vers l'organisation de manifestations éco-responsables.

A partir des expériences développées ponctuellement par certains acteurs et des actions expérimentées sur d'autres territoires, la Région Centre a souhaité, en avril 2012, s'engager dans l'élaboration d'une charte pour les manifestations éco-responsables.

Le présent document a pour objet de présenter la charte ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

II – PRESENTATION DE L'OPERATION ET ELEMENTS D'APPRECIATION

a) Présentation de la charte pour les manifestations éco-responsables

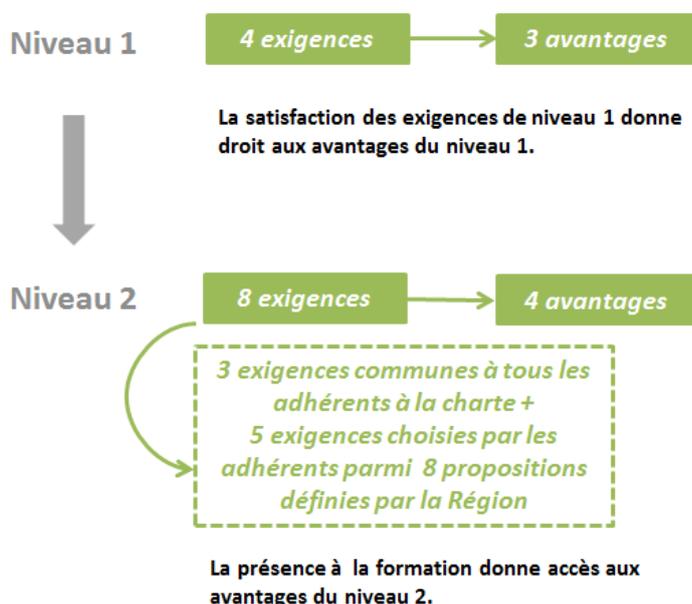
1) Les principes de la charte

La charte pour les manifestations éco-responsables est une démarche qui fonctionne sur la base d'objectifs de moyens et de résultats. Elle a pour buts de sensibiliser les organisateurs de manifestations et de favoriser leurs mobilisations pour mettre en œuvre des mesures concrètes sur les manifestations qu'ils organisent.

Elle s'adresse aux organisateurs de manifestations dans les secteurs de la culture, du sport, de l'environnement, du tourisme (...) et vise à accompagner les porteurs de projet dans l'intégration des principes de durabilité au cours des différentes étapes d'organisation de la manifestation : économies d'énergie, gestion des déchets, modalités douces de déplacement, accessibilité tout public, restauration locale...

L'adhésion à la charte se fait sur la base **du volontariat** et **de la mutualisation** et est assortie d'engagements et d'avantages. Elle est systématiquement proposée à toutes les manifestations, subventionnées ou non par la Région. Elle se fait

de manière **progressive**, la charte proposant deux niveaux en fonction de l'état d'avancement de la réflexion pour chaque porteur de projet :



Le niveau 1, initial, a pour objectifs de faire prendre conscience à l'organisateur des priorités de développement durable de sa manifestation et de l'engager dans la démarche. L'organisateur doit satisfaire à 4 exigences :

1. adhérer à la déclaration commune d'engagement en faveur de l'éco-responsabilité (cf. annexe),
2. identifier un référent charte chargé de piloter et suivre la démarche,
3. réaliser un autodiagnostic avant l'évènement et une autoévaluation après,
4. identifier les priorités de développement durable de la manifestation.

En contrepartie, il peut bénéficier de la mise à disposition d'outils pédagogiques et de ressources techniques, de modèles de documents (fiches « déchets »,...) et d'une communication spécifique (droit d'usage du logo spécifique à la charte).

Le niveau 2, opérationnel, a pour objectif d'orienter l'organisateur vers des actions concrètes à mettre en œuvre. Pour prétendre au niveau 2, l'organisateur de manifestations devra répondre à 8 exigences. Trois sont communes à tous les adhérents de niveau 2 :

1. participer à une formation sur l'« éco-conception des évènements »,
2. participer à un atelier Développement Durable (DD),
3. identifier au moins un éco-acteur en charge du suivi opérationnel.

Les cinq autres sont choisies par les adhérents parmi les 8 propositions suivantes :

- afficher les engagements DD sur le site de la manifestation,
- contribuer à l'outil de mutualisation des ressources,
- recueillir les avis des participants sur la démarche développement durable,
- proposer aux participants au moins une solution de transport alternatif,
- mettre en place un système de tri sélectif bi-flux et une signalétique dédiée,
- impliquer les participants via la diffusion des bonnes pratiques pour être un éco-visiteur,
- informer les personnes à mobilité réduite des conditions d'accessibilité existantes,
- proposer une action d'amélioration complémentaire.

L'organisateur bénéficie en retour d'un accompagnement individuel via une adresse email dédiée, de la valorisation de sa manifestation sur le site internet de la Région Centre, de la mise à disposition d'outils de communication présentant la charte et d'un outil de mutualisation du matériel.

2) Une méthode d'élaboration en concertation avec les organisateurs de manifestation

Pour élaborer la charte, la Région s'est appuyée sur un comité de pilotage composé des élus référents dans les domaines concernés (culture, sports et économie), ce comité était chargé de valider les différentes étapes de définition de la charte.

L'élaboration de cette charte s'est faite avec la volonté **d'associer très en amont et tout au long de la réflexion les organisateurs de manifestations.**

Ainsi, dès l'été 2012, **une enquête** sur l'opportunité de la charte et ses objectifs a été envoyée à plus de 270 organisateurs (majoritairement dans les domaines du sport et de la culture) bénéficiant d'une aide régionale. Près de 30 % ont répondu, montrant à la fois un intérêt fort pour la démarche et une attente quant à la concertation menée sur ce projet.

Deux ateliers participatifs ont été ensuite organisés :

- Le 26 octobre 2012 pour affiner les principes de la charte et dimensionner son niveau d'ambition
- Le 17 janvier 2013 pour valider les niveaux d'exigences et d'avantages proposés

Enfin, de décembre 2013 à mars 2014, la validité de la charte a été **testée auprès des organisateurs de manifestations** volontaires de dimensions différentes afin de bien en valider le fonctionnement :

- Le petit Fauchaux (2 000 participants) - structure missionnée pour le jazz/musiques improvisées en région Centre
- Le festival Appel d'Air (1 500 participants) - association Figures Libres et opération Gare à la Rochette
- La FFE avec le générali (580 000 visiteurs – 14 500 cavaliers)
- Le Top 10 européen de tennis de table - épreuve internationale de jeunes compétiteurs (6 000 visiteurs – 200 sportifs)

Ces tests ont permis de confirmer que la charte était perçue d'avantage comme une facilitation, un soutien et un accompagnement pour les organisateurs. Elle permet un cadrage efficace tout en respectant les moyens de chaque manifestation. Elle s'inscrit logiquement dans l'organisation de la manifestation et favorise les moments d'échanges lors des ateliers thématiques.

3) Modalités de fonctionnement de la charte

La mise en œuvre de la charte est pilotée par la Région. Depuis fin 2013, un partenariat avec l'ADEME se précise, la charte pour les manifestations éco-responsables étant inscrite au titre des objectifs dans la convention Etat-ADEME-Région transitoire 2014 adoptée en CPR de février 2014.

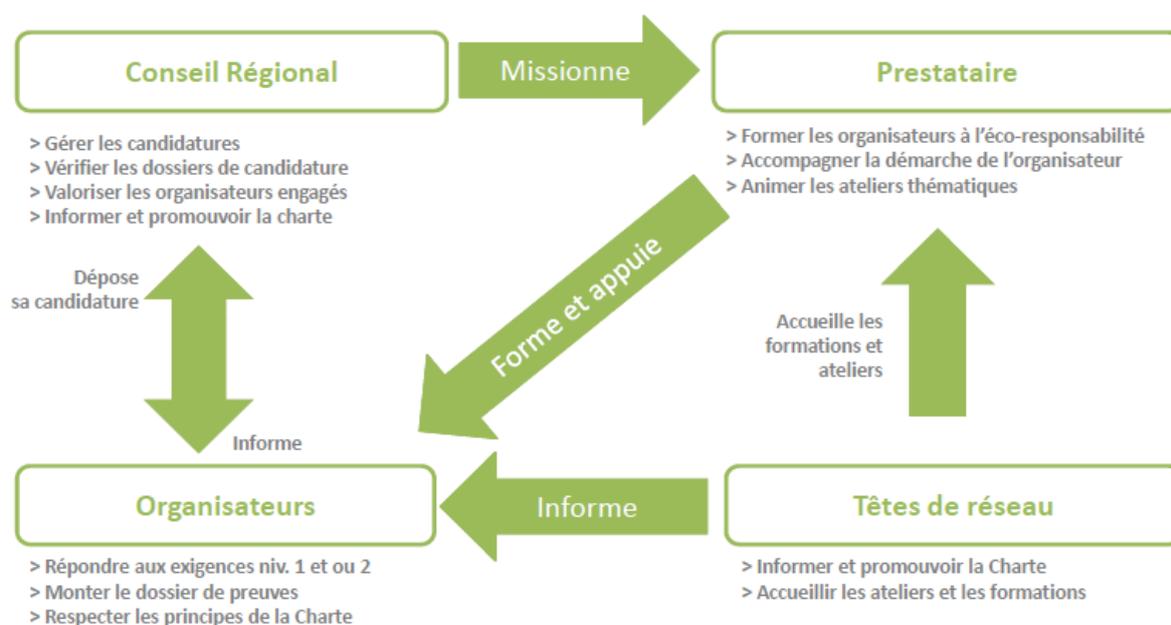
La Région gèrera les dépôts de candidatures et leur validation. Elle se chargera de valoriser les organisateurs engagés et de communiquer sur la charte, avec l'appui des « têtes de réseau » régionales, interlocuteurs privilégiés des organisateurs de manifestations :

- Culture O Centre et FRACAMA pour la culture
- Le CROS pour les sports
- Le CRT pour le tourisme
- L'EcoPôle pour l'environnement

Ces têtes de réseau auront pour principales missions d'informer les organisateurs de manifestations, de promouvoir la charte et d'accueillir les formations à l'éco-responsabilité et les ateliers thématiques qui font partie des exigences du niveau 2.

Enfin, la Région s'appuiera sur les compétences d'un prestataire, que la Région rémunèrera dans le cadre d'un marché, pour organiser et animer ces ateliers et formations destinés aux adhérents de la charte. Le prestataire aura également pour mission d'accompagner les adhérents dans leurs démarches (via notamment une adresse email dédiée) et de développer les outils de communication.

Schéma de fonctionnement de la Charte



b) Éléments d'appréciation

Ce dispositif d'accompagnement s'inscrit en cohérence avec les orientations relatives à l'environnement et à la mobilité inscrites dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la région Centre (SRADDT).

Annexe 1 : Déclaration commune d'engagement en faveur de l'éco-responsabilité

Manifestations sportives et culturelles, rencontres dédiées à l'agriculture, au tourisme, à l'environnement ou à l'artisanat ou encore évènements professionnels : la région Centre accueille chaque année plus de 300 évènements qui reflètent le dynamisme et la diversité de son territoire.

En tant qu'organisateur, nous reconnaissons que les manifestations contribuent au développement du territoire, à la création de lien social entre les citoyens, à la dynamisation économique ou encore à la sensibilisation des participants. Nous reconnaissons également que les évènements induisent différents impacts environnementaux et sociétaux notamment les émissions de CO₂ liées aux déplacements, la production de déchets ou encore la consommation de ressource naturelle.

Sur la base de ces constats, nous attestons :

- Du besoin de nous engager à notre échelle, selon nos moyens et nos domaines de responsabilités.
- Du rôle à jouer en faveur de l'éco-responsabilité par la manifestation organisée à notre initiative.
- De la nécessité de promouvoir l'exemplarité au regard du développement durable à travers notre implication dans la Charte Région Centre.

Aussi, nous déclarons adhérer aux principes suivants :

1. Préserver l'environnement et les ressources naturelles en intégrant l'éco-responsabilité dans notre projet d'organisation.
2. Promouvoir à notre échelle l'éco-citoyenneté, par la cohérence et l'exemplarité de notre démarche.
3. Lutter contre les inégalités de la société et les formes d'exclusion des individus en œuvrant en faveur de l'accessibilité.
4. Encourager la solidarité et la coopération entre les individus, par la mutualisation et le partage des ressources et des expériences.

La présente déclaration formalise notre engagement au titre de la Charte pour les manifestations éco-responsables en région Centre concernant l'adhésion, le partage et la promotion des principes énoncés précédemment.

De manière à favoriser la mise en œuvre d'actions concrètes en matière d'éco-responsabilité, nous nous engageons à identifier un référent charte au sein de notre équipe d'organisation. Cette personne sera l'interlocuteur privilégié auprès de la Région Centre concernant la Charte.

Pour l'association XXX

Date :

Signature de l'organisateur :

Annexe 2

Déclaration sur l'honneur de l'éco-acteur

Qui est l'éco-acteur ?

Dans le cadre de la charte Région Centre, un éco-acteur est nommé afin de veiller à la bonne mise en œuvre des actions prévues et d'assurer le suivi de la démarche développement durable de manière globale sur le terrain. Il peut s'agir du référent charte ou de toute autre personne acceptant de vérifier la bonne prise en compte du développement durable sur la durée de la manifestation.

Quel est le rôle de l'éco-acteur ?

L'éco-acteur n'est pas nécessairement un connaisseur ou un expert du développement durable, encore moins un donneur d'ordre. Par sa vigilance, il vérifie des points techniques précis de la démarche développement durable à des moments clés de l'événement. L'éco-acteur peut être soutenu et bénéficier du renfort d'autres éco-acteurs dans ses missions. La vérification pouvant impliquer de la mobilité sur le site, la taille de celui-ci est à anticiper. Le travail de l'éco-acteur ne constitue pas une activité à plein temps. Les missions de l'éco-acteur seront idéalement réparties pour plus d'efficacité et en adéquation avec l'ampleur de l'événement.

Quelles sont les missions de l'éco-acteur ?

Au début de la manifestation

- Ex. Positionner les équipements de tri sélectif aux lieux stratégiques
- Ex. Afficher la signalétique relative aux consignes de tri
- Ex. Effectuer un brief DD auprès des participants/visiteurs, prestataires en présence sur le site
- Ex. Relever les compteurs d'eau et d'énergie si existants et accessibles
- Ex. Vérifier l'affichage des engagements éco-responsables auprès du public selon la Charte
- Ex. Contrôler que les conditions d'accessibilité prévues sont opérationnelles

Pendant le déroulement de la manifestation

- Ex. Sensibiliser les participants au tri des déchets et à la correcte utilisation des modules de tri
- Ex. Contrôler les équipements de tri sélectif
- Ex. Veiller au bon retour des questionnaires adressés aux participants concernant la démarche DD

A la fin de la manifestation

- Ex. Veiller au correct acheminement des déchets collectés en fonction de leur nature vers les voies d'élimination appropriées
- Ex. Evaluer le volume de déchets collectés par catégorie

Engagement de l'éco-acteur

Je soussigné-e, (nom/prénom) déclare sur l'honneur remplir la fonction d'éco-acteur pour la manifestation XXX qui se déroulera du XXX au XXX.

Date :

Signature :

Annexe 3

Charte des manifestations éco-responsables

Définition des exigences de niveaux 1 et 2 de la charte

Niveau 1	
exigences	avantages
<ul style="list-style-type: none"> 5. Adhérer à la déclaration commune d'engagement en faveur de l'éco-responsabilité (cf. annexe 1) 6. Identifier un référent charte 7. Réaliser un autodiagnostic et une autoévaluation de l'évènement 8. Identifier les priorités de développement durable de la manifestation 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Mise à disposition d'outils pédagogiques et de ressources techniques 2. Mise à disposition de modèles de documents (fiches « déchets », ...) 3. Valorisation via une communication spécifique (droit d'usage du logo...)
Niveau 2	
exigences	avantages
<p>3 exigences communes à tous les adhérents à la charte</p> <ul style="list-style-type: none"> 4. Participer à une formation « éco-conception des évènements » 5. Participer à un atelier Développement Durable (DD) 6. Identifier au moins un éco-acteur en charge du suivi opérationnel (cf. annexe 2) <p>5 exigences choisies par les adhérents parmi les 8 suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Afficher les engagements DD sur le site de la manifestation 2. Contribuer à l'outil de mutualisation des ressources 3. Recueillir les avis des participants sur la démarche DD 4. Proposer aux participants au moins une solution de transport alternatif 5. Mettre en place un système de tri sélectif bi-flux et une signalétique dédiée 6. Impliquer les participants via la diffusion des bonnes pratiques pour être un éco-visiteur 7. Informer les personnes à mobilité réduite des conditions d'accessibilité existantes 8. Proposer une action d'amélioration complémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Mise à disposition d'outils de communication présentant la charte 2. Valorisation sur le site internet de la Région Centre 3. Accompagnement individuel (conseil) 4. Mise à disposition de l'outil de mutualisation du matériel